

# fodf

Femmes ontariennes  
et droit de la famille



## Remplir la formule 10A : Réponse

*Note grammaticale : La violence conjugale touche principalement les femmes et est majoritairement commise par des hommes. Pour représenter cette réalité, dans le présent tutoriel, le féminin est employé pour faire référence aux victimes et le masculin est employé pour faire référence aux agresseurs. Nous reconnaissons toutefois que des hommes peuvent être victimes et que des femmes peuvent être violentes.*

Comment remplir la formule 10A : Réponse

---

**Important :** C'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé pour les femmes victimes de violence conjugale. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité, en Ontario, communiquez avec la ligne francophone de soutien [Fem'aide](tel:18773362433) : 1 877 336-2433. Si vous êtes en danger immédiat, composez le 911.

### Mise en garde

Cet atelier contient des renseignements sur les procédures judiciaires en droit de la famille telles que définies au moment de sa mise en vigueur, en septembre 2021. Le droit peut avoir changé. Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce document, veuillez consulter [www.undroitdefamille.ca](http://www.undroitdefamille.ca).

Vous pouvez trouver les renseignements plus récents en consultant les sites suivants :

- Lois et règlements du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/lois>
- Lois et règlements du gouvernement fédéral : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/>

Cet atelier ne remplace pas les conseils juridiques et l'aide d'un ou d'une avocate. Si vous n'avez pas les moyens de consulter un ou une avocate, contactez [Aide juridique Ontario](#) ou le [Centre juridique pour femmes de l'Ontario](#).

Notez que la *Loi sur le divorce* s'applique aux couples mariés et la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* s'applique aux conjoints de fait.

## Introduction

Si vous avez introduit une requête contre votre ex-conjoint et que celui-ci a déposé sa défense en remplissant la [Formule 10 : Défense](#), la [Formule 10 A : Réponse](#) vous permet de préparer une réponse.

Il est important de faire la distinction entre la Formule 10 : Défense et la Formule 10A : Réponse. Dans un premier temps, la Formule 10A : Réponse sert à répondre aux défenses faites contre votre requête. Par la suite, la Formule 10A : Réponse vous permet de répondre à toute nouvelle déclaration ou fait fourni par votre ex-conjoint. Il n'est pas obligatoire de remplir la Formule 10A : Réponse. Cependant, si vous voulez répondre à la défense, vous devez le faire dans un délai de 10 jours après le dépôt de la formule 10 : Défense par votre ex-conjoint.

## Comment remplir la formule 10A : Réponse

Dans cet atelier, nous vous expliquons les étapes à suivre pour remplir la **Formule 10A : Réponse**.

### Commençons à remplir la formule

#### Page 1 : Entête

ONTARIO

\_\_\_\_\_ (Nom du tribunal) \_\_\_\_\_

situé(e) au \_\_\_\_\_ Adresse du greffe \_\_\_\_\_

Numéro de dossier du greffe

**Formule 10A : Réponse**  
 du/de la requérant(e)  
 de l'intimé(e) joint(e)

La partie d'en haut est l'entête. Elle est composée des sections « Nom du tribunal », « Adresse du greffe » et « Numéro de dossier du greffe ». Vous n'avez pas besoin de remplir ces sections tout de suite. Lorsque vous vous présentez à la Cour de la famille, le greffe vérifiera si vous avez tout complété avant d'ouvrir un dossier et vous donner l'information nécessaire.

Tout ce que vous avez à faire, c'est de cocher la case de la requérante.

ONTARIO

\_\_\_\_\_ (Nom du tribunal) \_\_\_\_\_

situé(e) au \_\_\_\_\_ Adresse du greffe \_\_\_\_\_

Numéro de dossier du greffe

**Formule 10A : Réponse**  
 du/de la requérant(e)  
 de l'intimé(e) joint(e)

Lorsque le greffe vous donnera un numéro de dossier, vous devrez l'indiquer sur toutes les pages de la formule.

Numéro de dossier du greffe

Dans la section « Requéran(t)e(s) », vous devez indiquer vos coordonnées officielles. C'est-à-dire : votre nom complet, tel qu'il apparaît dans vos documents gouvernementaux, votre adresse ainsi que vos coordonnées téléphoniques et électroniques.

Vous devez également fournir ces mêmes informations pour votre avocat ou avocate.

Dans la section « Intimé(e)s », vous devez indiquer les mêmes renseignements pour votre ex-conjoint. Vous devez également inclure le nom, le prénom, l'adresse ainsi que les coordonnées téléphoniques et électroniques de son avocat ou avocate.

Dans la section « Intimé(e)s », vous devez indiquer vos renseignements ainsi que ceux de votre avocat ou avocate.

**Requéran(t)e(s)**

<i>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

<i>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

**Intimé(e)s**

<i>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

<i>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

**Avocat(e) des enfants**

<i>Nom et adresse de la personne qui représente l'avocat(e) des enfants aux fins de signification (numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant)) et nom de la personne représentée.</i>

**Note :** Si vous êtes victime de violence conjugale et que vous craignez pour votre sécurité, discutez avec le greffe de la Cour pour savoir comment assurer votre sécurité et la confidentialité de votre adresse. Le greffe pourrait, par exemple, vous permettre de communiquer avec la Cour et avec votre ex-conjoint par courriel.

Dans la section « Avocat(e) des enfants » vous devez indiquer le nom de l'avocat ou l'avocate assignée pour représenter vos enfants. Cette partie restera vide s'il n'y a pas d'avocat ou d'avocate assignée à votre dossier.

Si votre réponse soulève des questions financières et que vous ne l'avez pas déjà fait, vous aurez aussi à remplir la Formule 13 : État financier et/ou la formule 13.1 (demandes d'aliments) et/ou la Formule 13.1 (demandes portant sur des biens et demandes d'aliments).

---

**INSTRUCTIONS : État financier**

---

REPLISSEZ UN ÉTAT FINANCIER (formule 13) SI, selon le cas :

- vous répondez à une demande d'aliments pour le conjoint;
- vous répondez à une demande d'aliments pour les enfants.

Vous devez remplir toutes les sections de la formule **SAUF SI** vous répondez **UNIQUEMENT** à une demande d'aliments pour les enfants dont le montant est précisé dans les tables des Lignes directrices sur les aliments pour les enfants **ET** que vous êtes d'accord avec la demande. Dans ce cas, ne remplissez que les sections 1, 2 et 3.

REPLISSEZ UN ÉTAT FINANCIER (formule 13.1) SI, selon le cas :

- vous répondez à une demande portant sur des biens ou à une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu;
- vous répondez à une demande portant sur des biens ou à une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, assortie d'autres demandes de redressement.

## Page 1 : À toutes les parties

### À TOUTES LES PARTIES :

1. Je m'appelle (*nom et prénom officiels*)
2. Je suis d'accord avec les demandes suivantes de l'intimé(e) : (*Reportez-vous aux numéros figurant vis-à-vis des cases à la page 3 de la formule de défense.*)
3. Je ne suis pas d'accord avec les demandes suivantes de l'intimé(e) : (*Reportez-vous aux numéros figurant vis-à-vis des cases à la page 3 de la formule de défense.*)
4.  Je demande que la demande de l'intimé(e) (sauf les parties avec lesquelles je suis d'accord) soit rejetée avec les dépens.

FLR-10A-F (2005/09)

Page 1 de 2

Cette partie est très importante. Pour commencer, écrivez votre nom complet officiel. Par la suite, vous devez indiquer, au numéro 2, les éléments dont vous êtes en accords dans la défense de votre ex-conjoint. Vous devez répéter ce processus pour le numéro 3 et y inscrire les éléments avec lesquels vous êtes en désaccord. Pour vous aider à remplir cette partie, prenez une copie de la Formule 10 : Défense qui a été complétée par votre ex-conjoint et rendez-vous à la quatrième page.

## DEMANDE DE L'INTIMÉ(E)

Remplissez une page distincte pour chaque personne contre laquelle vous présentez vos demandes.

### 7. LA PRÉSENTE DEMANDE EST PRÉSENTÉE CONTRE

LE/LA REQUÉRANT(E)

UNE PARTIE JOINTE, soit (nom et prénom officiels) \_\_\_\_\_

(Si votre demande est présentée contre une partie jointe, assurez-vous que son nom figure à la page 1 de la présente formule.)

### 8. JE DEMANDE AU TRIBUNAL CE QUI SUIT :

(Les demandes ci-dessous comprennent les demandes d'ordonnance temporaire.)

<b>Demands visées par la Loi sur le divorce</b> <i>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si vous demandez un divorce et que votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</i>	<b>Demands portant sur des biens</b> <i>(Cochez les cases de la présente colonne uniquement si votre cause est devant la Cour supérieure de justice ou la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.)</i>	<b>Demands portant sur la protection d'un ou de plusieurs enfants</b>
00 <input type="checkbox"/> un divorce 01 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même 02 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 03 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 04 <input type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants 05 <input type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants 06 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal est nécessaire</i> )	20 <input type="checkbox"/> l'égalisation des biens familiaux nets 21 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du foyer conjugal 22 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du contenu du foyer conjugal 23 <input type="checkbox"/> le gel des avoirs 24 <input type="checkbox"/> la vente de biens familiaux	40 <input type="checkbox"/> le droit de visite 41 <input type="checkbox"/> une ordonnance de protection moindre 42 <input type="checkbox"/> leur retour à mes soins 43 <input type="checkbox"/> leur placement sous les soins de (nom) _____ 44 <input type="checkbox"/> leur placement temporaire sous les soins et la garde d'une société pendant _____ mois 45 <input type="checkbox"/> leur surveillance par la société pendant _____ mois
<b>Demands visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance</b>	<b>Autres demandes</b>	
10 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même 11 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table) 12 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table) 13 <input type="checkbox"/> la responsabilité décisionnelle en ce qui concerne l'enfant ou les enfants 14 <input type="checkbox"/> le temps parental avec l'enfant ou les enfants 15 <input type="checkbox"/> une ordonnance de ne pas faire/de non-harcèlement 16 <input type="checkbox"/> une indexation des aliments du conjoint 17 <input type="checkbox"/> une déclaration de liens de filiation 18 <input type="checkbox"/> une tutelle à l'égard des biens de l'enfant 19 <input type="checkbox"/> des contacts avec l'enfant ou les enfants ( <i>l'autorisation du tribunal n'est pas nécessaire</i> )	30 <input type="checkbox"/> les dépens 31 <input type="checkbox"/> l'annulation du mariage 32 <input type="checkbox"/> les intérêts antérieurs au jugement 33 <input type="checkbox"/> demandes liées à un arbitrage en droit de la famille	
50 <input type="checkbox"/> Autre (Précisez.) _____		

Sur une feuille à part, créez une liste indiquant les numéros avec lesquelles vous êtes en accord et une autre pour les numéros avec lesquelles vous êtes en désaccords. Une fois que vous avez dressé ces deux listes, retournez à votre Formule 10A : Réponse et inscrivez ces numéros sur les lignes 2 et 3. Enfin, cochez la case numéro 4.

### Page 2 : Les faits importants

Dans l'espace disponible à la case numéro 5, expliquez les faits essentiels qui constituent les bases de votre désaccord à la case numéro 3. Vous pouvez vous fier aux exemples suivant pour expliquer le pourquoi de votre désaccord :

1. #5 : En raison du climat de violence familiale dans lequel les enfants et moi-même vivions, je crois que ce serait dans le meilleur intérêt des enfants de limiter les visites avec le père.
2. # 31 : Nous avons été mariés légalement en 2014 et nous remplissions toutes les conditions nécessaires pour se marier au Canada. Nous avons une licence de mariage.

Si vous êtes en accord avec tous les demandes de votre ex-conjoint, traces une ligne horizontale à travers l'espace blanc sur cette page.

**Note :** Vous ne pouvez pas ajouter de nouvelles demandes à la case numéro 5. Vous pouvez seulement répondre aux demandes présentées par votre époux, ex-conjoint ou l'autre parent de votre ou vos enfants.

## Page 2 : La signature et la date

---

<i>Date de la signature</i>	<i>Signature</i>
<input type="button" value="Sauvegarder"/> <input type="button" value="Imprimer"/>	<input type="button" value="Effacer"/>
<small>FLR-10A-F (2005/09)</small>	<small>Page 2 de 2</small>

Au bas de la page 2, datez et signez votre Formule 10A : Réponse.

Vous pouvez maintenant sauvegarder votre Formule 10A : Réponse. Assurez-vous d'imprimer la formule avant de vous rendre à la Cour.



Ce document a été rédigé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.